

2.4 Coût du travail et salaires

En 2018, dans l'Union européenne (UE), la France occupe la sixième position des pays ayant les **coûts horaires de la main-d'œuvre** les plus élevés. Avec 35,8 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, elle se situe en dessous de la Suède ou du Danemark, mais au-dessus de l'Allemagne. Dans l'industrie, le coût horaire en France est inférieur à celui de l'Allemagne (38,3 euros contre 40,2) (*figure 1*). En 2018, le coût horaire accélère en France après avoir crû très modérément entre 2013 et 2017. Ce rythme plus rapide résulte de l'interruption ou de la modulation de mesures d'allègement du coût du travail (le taux de **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) appliqué en métropole est passé de 7 % à 6 % ; par ailleurs, le dispositif de primes à l'embauche dans les PME s'est achevé mi-2017).

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En 2018, en France, dans les établissements dépendant d'entreprises de 10 salariés ou plus, les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentaient en moyenne 45,4 % du salaire brut. Cette part est plus faible dans la construction (37,4 %) que dans l'industrie et le tertiaire (*figure 2*). Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce secteur, ce qui permet aux entreprises

de bénéficier d'allègements de cotisations sociales plus importants.

En 2016, dans le secteur privé, le **salaire brut** en équivalent temps plein (ETP) s'élève en moyenne à 35 900 euros par an. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,9 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (55 500 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (51 400 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (25 000 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic (*figure 3*).

En 2018, le Smic est un peu plus revalorisé que l'année précédente (+ 1,2 % après + 0,9 %), le chômage baisse et l'inflation augmente dans le sillage du cours du pétrole. Dans ce contexte, le **salaire mensuel de base** (SMB) en euros courants accélère légèrement (+ 1,5 % en moyenne annuelle après + 1,3 % en 2017). Le **salaire moyen par tête** (SMPT), qui – contrairement au SMB – prend en compte la part variable des rémunérations et les évolutions des structures de qualification, augmente au même rythme qu'en 2017 (+ 1,7 %). Cependant, avec le regain d'inflation, le pouvoir d'achat du SMPT augmente modérément (+ 0,2 % après + 0,8 %) (*figure 4*).

Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire brut horaire moyen est le plus élevé, avec 24,1 euros par heure. Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, et surtout qu'au Danemark (*figure 5*). ■

Avertissement

Les salaires dans la *figure 3* sont mesurés à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les DADS sont progressivement remplacées par les déclarations sociales nominatives (DSN). L'Insee a ainsi engagé une refonte des traitements statistiques réalisés, ce qui rend les résultats 2016 non complètement comparables avec les résultats antérieurs.

Cette fiche propose une ventilation du coût horaire de la main-d'œuvre par secteur (industrie, construction, etc.). Ces secteurs sont déterminés à partir de l'activité principale des unités légales (vision juridique de la société) et non à partir de l'activité principale de « l'entreprise » telle qu'elle est définie dans le reste de l'ouvrage (vision économique tenant compte de l'organisation en groupe de sociétés).

Définitions

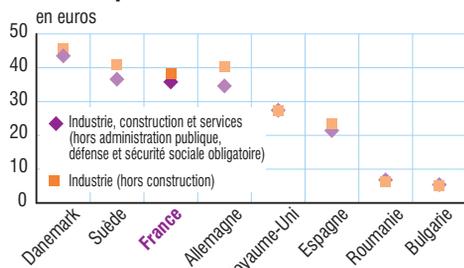
Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), salaire brut, salaire mensuel de base (SMB), salaire moyen par tête (SMPT) : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « Salaires dans le secteur privé. En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants », *Insee Première* n° 1750, avril 2019.
- « Salaire horaire : l'importance de la catégorie socioprofessionnelle et du diplôme », *Insee Focus* n° 116, juin 2018.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.
- Voir les publications Eurostat sur le site ec.europa.eu

Coût du travail et salaires 2.4

1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2018



Note : tous les pays ne sont pas représentés sur ce graphique, la France occupe le 6^e rang par ordre décroissant des coûts horaires dans l'UE à 28.
 Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

2. Structure du coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2018

	Coût horaire	dont salaires et traitements	Cotisations sociales et autres coûts à la charge des employeurs / salaires et traitements (en %)
Industrie	38,3	26,3	45,6
dont industrie manufacturière	37,6	25,7	46,3
Construction	33,4	24,3	37,4
Tertiaire	36,2	24,8	46,0
Ensemble industrie et services marchands	36,5	25,1	45,4

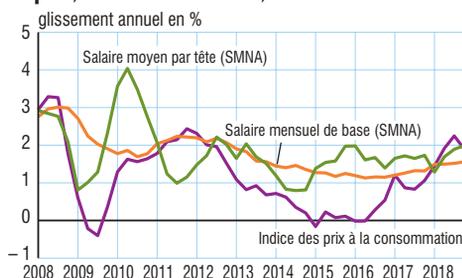
Champ : France, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

3. Salaire brut annuel moyen en ETP par catégorie socioprofessionnelle en 2016 dans le secteur privé

	en milliers d'euros					Ensemble
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	
Ensemble	65,7	36,0	25,3	28,2	22,5	35,9
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	72,0	41,5	28,5	30,6	25,9	40,3
Construction	59,0	37,2	28,9	27,7	23,1	32,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	63,7	35,0	24,4	26,5	23,7	32,7
Transports et entreposage	60,5	36,1	30,3	28,7	24,8	34,3
Hébergement et restauration	44,8	31,1	22,3	24,7	23,1	25,0
Information et communication	59,6	36,6	32,1	34,2	29,2	51,4
Activités financières et d'assurance	81,4	40,2	31,5	32,0	27,3	55,5
Activités immobilières	60,8	33,8	27,7	26,9	23,7	36,8
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	66,7	34,9	26,4	25,9	22,1	36,6
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	56,4	31,3	23,4	22,7	12,9	28,2
Autres activités de services	51,3	32,9	23,6	24,1	20,2	30,0

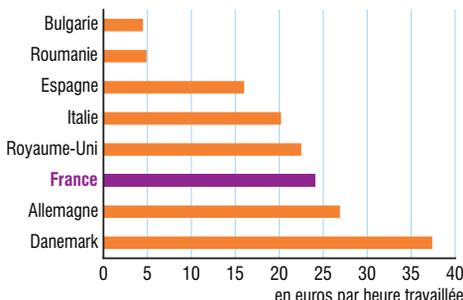
Note : les DADS étant remplacés progressivement par les données sociales nominatives (DSN), les données 2016 ne sont pas complètement comparables avec les années antérieures.
 Champ : France, salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprise salariés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.
 Source : Insee, DADS 2016.

4. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2008 et 2018



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et APU, administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus pour le salaire mensuel de base (SMB).
 Sources : Insee, comptes nationaux et indice des prix à la consommation ; Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acerno).

5. Salaires horaires bruts moyens en Europe en 2018



Champ : ensemble des salariés (y compris apprentis) des entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs B à S (sauf O) de la NAF rév. 2 : industrie, construction et services (sauf administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).
 Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.